



Affaire 12-130722

Construction d'un pont cadre sur le Grand Bras Patience-
approbation du Plan de financement (plan de relance
REACT-UE)

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 06 juillet 2022 et que le
nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de
présent(s) est de : 21

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : NALEM Marie Émilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE
JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le TREIZE JUILLET à
DIX-SEPT HEURE SIX MINUTES le Conseil
Municipal de La Plaine des Palmistes dûment
convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé
au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE
1^{ère} adjointe – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina
DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR
6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème}
adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale
– Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline
CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER
conseiller municipal – Sabrina HOARAU
conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller
municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal –
Victorien JUSTINE conseiller municipal – Marie
Émilie NALEM conseillère municipale – BOYER
Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER
conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-
LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE
conseillère municipale – Jean-Yves VACHER
conseiller municipal

ABSENT(S) : Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint —
Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal —
Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller
municipal – Mélissa MOGALIA conseillère
municipale

PROCURATION(S) : Sandra GRONDIN conseillère
municipale à Sonia ALBUFFY – Marie-Lourdes
VÉLIA conseillère municipale à Mylène
MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Elisabeth BAGNY
conseillère municipale à Gina DALLEAU 5^{ème}
adjointe – Sophie ARZAL conseillère municipale à
BOYER Yannick conseiller municipal

Affaire 12-130722

Construction d'un pont cadre sur le Grand Bras Patience- approbation du Plan de financement (plan de relance REACT-UE)

Le maire rappelle que la reprise de l'ouvrage de franchissement du Grand Bras Patience sur la rue des Arums faisait partie des travaux prioritaires de la mandature.

En effet, la commune souhaite reprendre les ouvrages hydrauliques défectueux sur le réseau routier communal, objectif affiché au sein du projet de mandature. Elle a ainsi engagé depuis deux ans, un programme d'interventions au niveau d'un certain nombre d'ouvrages dans le but de sécuriser les secteurs concernés afin de ne plus avoir de population enclavée à l'occasion d'évènements météorologiques. Pour mémoire les travaux au niveau des ouvrages de Bras Canard et Petit Bras Piton démarrent à compter de ce mois de juillet 2022, financés au titre du plan de relance REACT-UE.

Pour rappel, à titre exceptionnel, le plan de relance REACT-UE prévoit une éligibilité des dépenses à compter du 1^{er} février 2020. Cette mesure favorable à la relance économique et à l'accompagnement de l'investissement des collectivités permet de faire financer tout ou partie de travaux déjà réalisés, dès lors qu'ils sont éligibles à l'une des fiches-mesures prévues dans le cadre général d'intervention. A ce titre, les travaux de réalisation du pont cadre sur le Grand Bras Patience (dit « Pont Cadre des Arums ») sont éligibles à la fiche mesure 10.2.10 relative à la résilience du réseau routier. Après échange avec le service instructeur au sein du guichet FEDER de la Région Réunion, il est donc proposé d'inscrire le cofinancement de ces travaux, au titre du plan de relance REACT-UE.

Pour mémoire, ces travaux ont été exécutés par le groupement SBTPC/SBTPL et sont réceptionnés.

1. Le projet
- a) Situation

L'ouvrage existant se situait sur une voie communale, la rue des Arums, qui est une voie de desserte d'une vaste zone agricole située au niveau des Remparts Est de la commune. Ce chemin d'accès est un itinéraire agro-touristique emprunté pour la découverte d'une partie du territoire communal. Il sert également de voie de délestage en cas de besoin pour éviter la traversée d'une partie de l'agglomération via la RN3.

L'ouvrage anciennement existant était un radier submersible permettant la traversée de la ravine Grand Bras Patience.

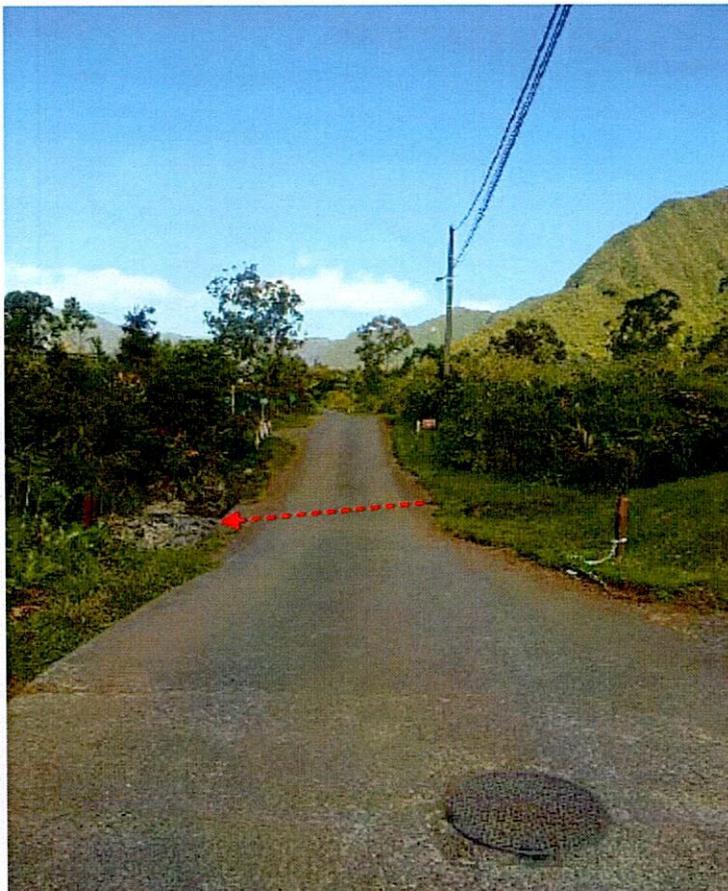
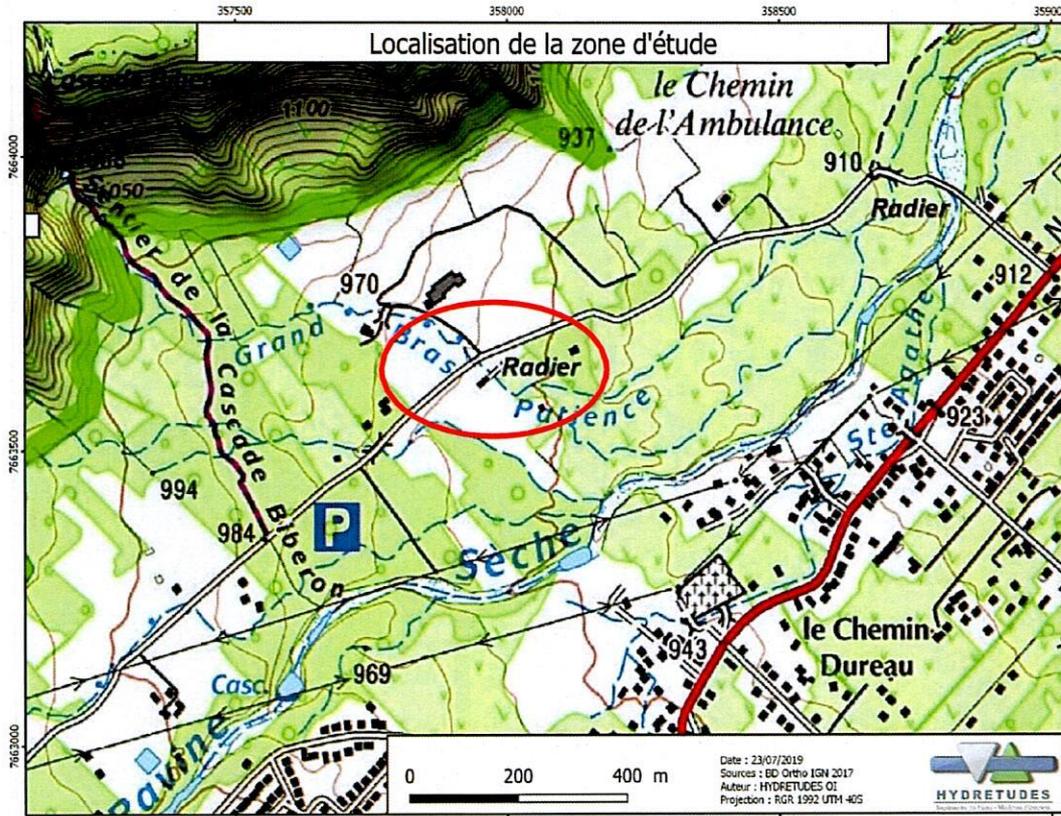
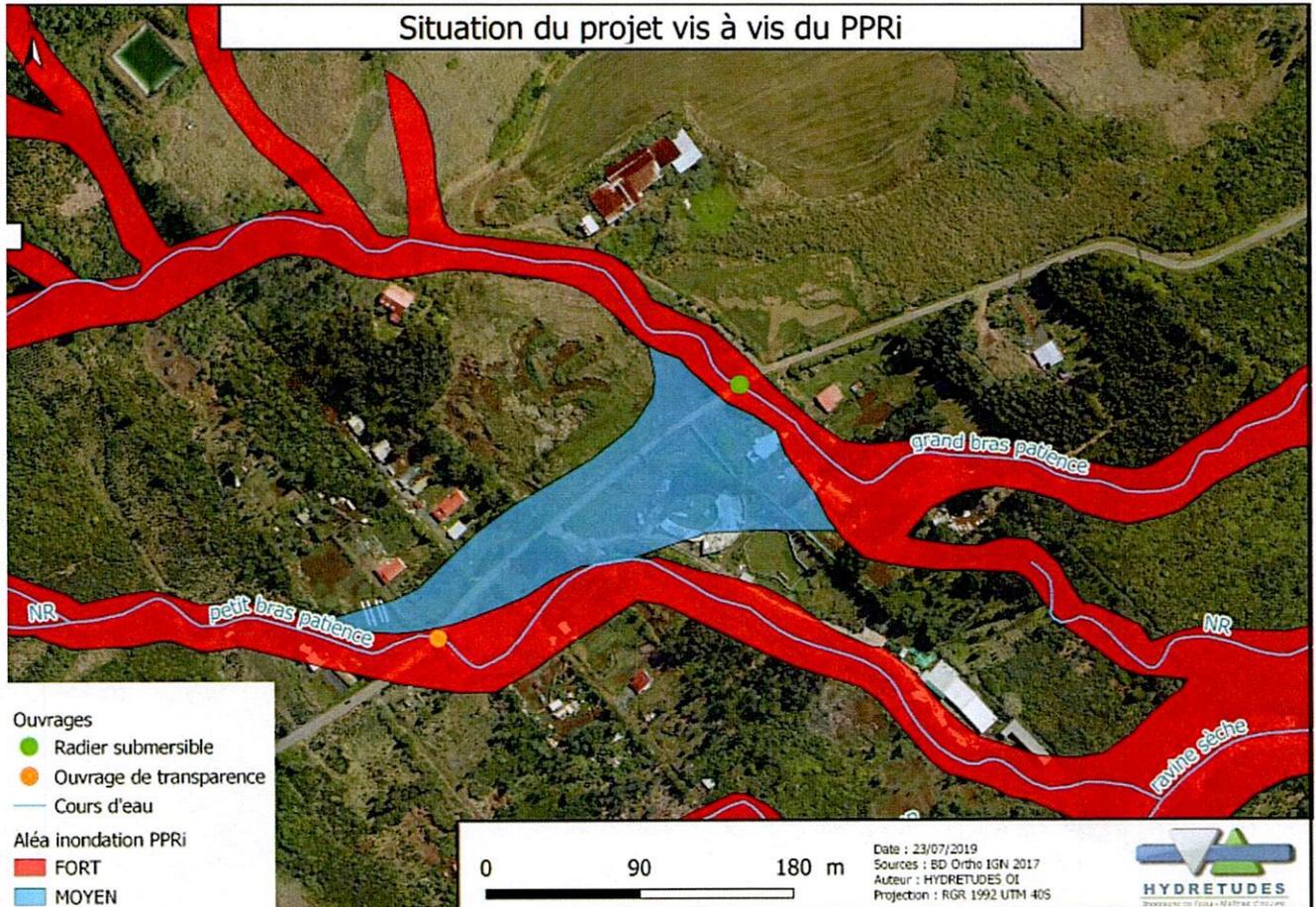


Photo du radier

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220713-DCM12-130722-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Cette ravine est un affluent de la Ravine Sèche, une des principales ravines de la commune. L'ancien radier était situé à environ 1,5 km en amont de la confluence. Lors des épisodes pluvieux, ce radier était très vite submergé. Selon le zonage du PPRi, les écoulements du Grand Bras Patience n'occasionnent aucun débordement dans le lit majeur au droit de la zone d'étude, malgré la submersion du radier.

A contrario, le PPR cartographiait un débordement en rive gauche du Petit Bras Patience qui longe la rue des Arums jusqu'au Grand Bras Patience. Ce débordement était caractérisé par un aléa moyen ($0.5\text{m} < \text{hauteurs} < 1\text{m}$ et $0.5\text{m/s} < \text{vitesses} < 1\text{m/s}$). Il s'agissait dès lors d'un facteur est à prendre en compte dans le dimensionnement de l'ouvrage.



b) Description des aménagements projetés

La commune a souhaité donc la mise en place d'un pont-cadre en lieu et place du radier submersible, avec les caractéristiques suivantes :

- Longueur de l'ouvrage : 9 ml de long
- Voie de 6 ml
- Piste vélo : 2 x 1.5 ml

L'occurrence de dimensionnement est celle de la crue centennale

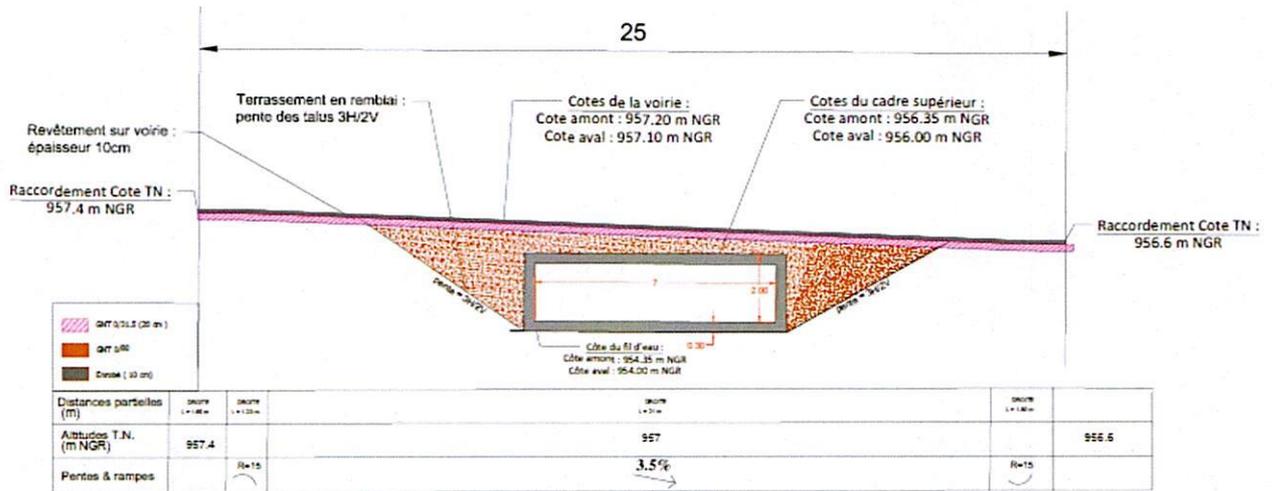
❖ Pont cadre réalisé

Il s'agit d'un ouvrage de dimensions 7m de large par 2m de haut positionné dans l'axe de la ravine, avec une cote fil d'eau à 954.35m NGR en amont et 954.00m NGR en aval (pente égale à 3.5%). La structure du pont cadre est en béton armé. L'ouvrage est dépourvu de piles intermédiaires, afin de supprimer toute singularité

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220713-DCM12-130722-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

susceptible de retenir des embâcles et pouvoir ainsi satisfaire parfaitement la condition de transparence hydraulique.

COUPE C-C



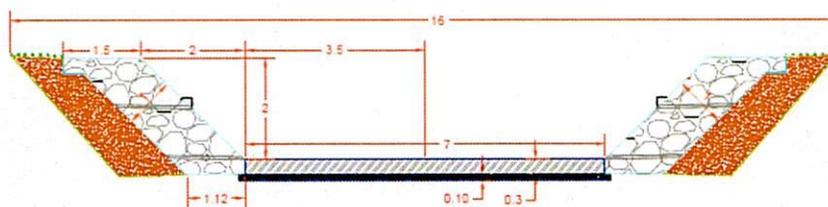
❖ Protection de berges et entonnement

Il a été réalisé une protection des berges amont et aval de la ravine, globalisant environ 522ml de ravine.

Il a été réalisé en aval immédiat de la chute. La fosse générée par la chute a été comblée par des enrochements libres afin de constituer une bêche d'ancrage transversale du radier, qui le prémunira de tout risque d'affouillement ou de soulèvement par d'éventuelles sous-pressions.

En aval de la chute, une dalle béton lisse a été installée en amont de l'ouvrage de franchissement. L'entonnement a été fait de manière progressive jusqu'à l'ouvrage, avec une pente en fond de lit de 3.5%.

COUPE A-A



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220713-DCM12-130722-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

PLAN DE FINANCEMENT

Pour le financement de ce projet, la commune de la Plaine des Palmistes sollicite le Fonds Européen de Développement (FEDER) dans le cadre de la réponse de l'Union européenne à la pandémie COVID-19 (REACT UE) – Fiche action 10.2.10 « Résilience du réseau routier ». Le plan de financement dans le tableau ci-dessous présente les montants des dépenses totales, éligibles ainsi que répartitions du financement entre l'Europe et la commune.

| | Coût total TTC* | Montant HT des dépenses | Union Européenne (REACT UE/FEDER) HT | Autres co-financeurs HT | Commune HT |
|--|-----------------|-------------------------|--|---------------------------|-------------|
| Dépenses totales | 676 297,22 € | 623 315,41 € | 551 626, 34 € | | 71 689, 07 |
| Dépenses éligibles | | 612 918,16 € | 551 626, 34 € | | 61 291,82 € |
| Taux d'intervention sur les dépenses éligibles | | 100 % | 90 % | | 10 % |
| *Dont TVA | | | | | 52 981,81 € |

CALENDRIER DE REALISATION DES TRAVAUX

Les principales étapes de réalisation de ces travaux ont été les suivantes :

- Phase de Maîtrise d'œuvre : Février 2021 – Mars 2021
- Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux : Mai 2021 – Août 2021
- Réalisation des travaux (y compris période de préparation) : Septembre 2021 – Mai 2022
- Réception : Juin 2022

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **3 contres** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER) et **3 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LEGER),

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** le coût de global de l'opération de **623 315,41 euros HT**, ainsi que le plan de financement et la participation financière de la commune à hauteur de **71 689, 07 HT**, et **52 981,81 € de TVA**,
- **VALIDE** la participation financière de l'Union européenne au titre du plan de relance REACT-EU à hauteur de **90 % des dépenses en euros HT éligibles**, soit un montant prévisionnel de **551 626, 34 €**,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT-UE, au titre de la fiche action 10.2.10 « Résilience du réseau routier » pour un montant prévisionnel de **551 626, 34 €**,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,

Accusé de réception en préfecture
N° 9740065-20220713-DCM12-130722-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Johnny PAYET